

DG-2020-022

Date : le 7 juillet 2020

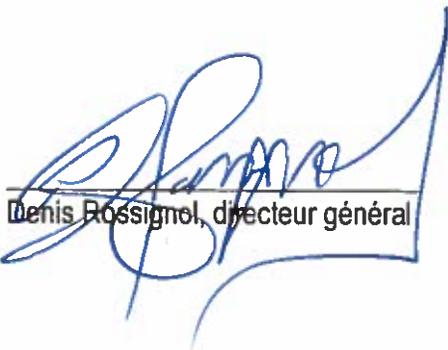
AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

Objet : Actes d'établissements 2020-2021

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et des destinations des immeubles;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AUTORISE que le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais émette les actes d'établissements pour l'année scolaire 2020-2021.



Denis Rossignol, directeur général



Louis-Philippe Larivière, secrétaire général